-=-=- MAIRIE DE LABRUGUIERE -=-=-

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DIX AVRIL à VINGT heures *le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de* Monsieur David CUCULLIERES**.**

PRÉSENTS : David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Anne-Marie NEGRE, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Antoine FAHY, Nathalie FABRE, Guillaume CHABAL, Pascal HUC, Anne HOSATTE, Christine DORI-ZIEGLER, Philippe JULIEN, Elisabeth FORCA-JOURDES, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU

REPRESENTES ***:***

Jean-François SOLSONA	***procuration à***	***Vincent ROBERT***
Fabienne VIALA	***procuration à***	***Claudine CAVAILLES***
Jean-Pierre CORNET	***procuration à***	***Anne-Marie NÈGRE***
Bénédicte CAILLE	***procuration à***	***Corinne VALLES***
Xavier BOCCALON	***procuration à***	***Didier PHILIPPOU***
Christopher MAGALHAES	***procuration à***	***Carole GAU***

EXCUSÉE ***: Sophie DUBOIS***

ABSENTS ***: Florence CARIN, Stéphanie MALLET***

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie FABRE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- **Conventions de partenariat : Forfait Communal Saint-Dominique**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

De fixer le montant du forfait communal par élève à 737,50 € pour les élèves dont les parents ou tuteurs légaux sont domiciliés sur la commune de Labruguière et d'approuver la convention sur la période 2025 – 2028 pour arriver à échéance au 31 décembre 2028.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Conventions de partenariat : MJC :**
 - **Ville de Labruguière / MJC : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec la MJC 2025-2026

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Conventions de partenariat : MJC :**
 - **Ville de Labruguière / FR MJC Occitanie : Convention d'Animation et d'Accompagnement de Projet**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Animation et d'Accompagnement de Projet 2025-2026

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Conventions de partenariat : Prestations sociales au COS**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Délégation des Prestations Sociales au Comité d'Œuvres Sociales pour l'année 2025

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Fixation des taux d'imposition**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025, identique à ceux de 2024, à savoir :
 - Taxe s/ Foncier bâti 52.09 %
 - Taxe s/ Foncier non bâti : 78.13 %
 - Taxe d'Habitation s/ Résidences Secondaires : 10.09 %

Monsieur le Maire procède au vote :
***La délibération est adoptée**, **avec 20 voix pour, 4 voix contre** (J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté) **et 2 abstentions** (AM. Nègre et JP. Cornet, représenté)*

- **Présentation et vote des Budgets :**
 - **Commune**
 - **Pompes Funèbres**
 - **Cinéma**

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les 3 budgets

- **Commune**
- **Pompes Funèbres**
- **Cinéma**

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec x voix pour x voix contre, x abstentions, à l'unanimité

1. Vote du ***Budget Principal***, ***avec 22 voix pour et 3 voix contre*** **(***J. Lemoine, JF. Garcia, et C. Magalhaes, représenté)* ***et 1 abstention*** (*C. Gau),*
2. Vote du ***Budget Annexe des Pompes Funèbres 22 voix pour et 4 abstentions*** (*J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté),*
3. Vote du ***Budget Annexe du Cinéma à l'unanimité.***

- **Valorisation du personnel sur les budgets annexes**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la valorisation du personnel communal intervenant sur les budgets Pompes Funèbres, CCAS et Cinéma.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée 22 voix pour et 4 abstentions (*J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Versement des subventions aux associations**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement des subventions annuelles de fonctionnement aux associations

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité pour toutes les associations excepté pour le Musée Arthur Batut adoptée avec 22 voix pour et 4 abstentions (*J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Révision Autorisation de programme / Crédits de paiement – Création d'aménagements liés aux mobilités actives sur l'Avenue Général De Gaulle**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation des crédits de paiement et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses de l'opération

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 23 voix pour, 1 voix contre *(J. Lemoine)* ***et 2 abstentions*** *(C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Garanties d'emprunt :**
 - **L'Oustal d'En Thibaud / Caisse d'Epargne**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un prêt de 861 000 € avec la Caisse d'Épargne pour le financement d'une opération de modernisation et d'extension de l'établissement

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Garanties d'emprunt :**
 - **L'Oustal d'En Thibaud / CR Crédit Agricole**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un prêt de 1 290 000 € avec le Crédit Agricole pour le financement d'une opération de modernisation et d'extension de l'établissement

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

- **EHPAD l'Oustal d'En Thibaud – Opération de modernisation et d'extension - Création d'un accueil de jour : subvention d'équipement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la signature d'une convention de subventionnement à hauteur de 382 500 €

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Convention PUP pour le financement des travaux d'extension des réseaux publics d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées– NEXITY Chemin des Bruzes**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de projet Urbain Partenarial avec la société Nexity, le SMAEP du Pas des Bêtes et la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- **Pistes cyclables – Avenue général de Gaulle - 2ème tranche de travaux — Acquisition foncière Commune / « Sociétés MPELEGRY / PROLAB'SCI / M et Mme BESSIERE »**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles A n° 0743 ; A n° 0745 et A n° 0746 d'une superficie de 70 m²

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 25 voix pour et 1 abstention *(J. Lemoine)*

CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT

- **Régime d'autorisation préalable de mise en location dit « permis de louer » - Mise en œuvre des amendes administratives**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider de mettre en œuvre les amendes administratives dans le cadre du régime d'autorisation préalable à la mise en location sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

- **Angle Avenue Général de Gaulle / Avenue Jean Moulin - Cession foncière après désaffectation et déclassement du domaine public - Vente à M. BRU des parcelles AH 0394 et 0395**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession des parcelles AH n°0394 et AH n°0395 à Monsieur Bru pour une superficie de 80 m² assortie d'une servitude de tréfonds, d'une servitude de passage, de l'interdiction de construire sur l'emprise foncière et une obligation d'entretien des parcelles cédées

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec x voix pour x voix contre, x abstentions, à l'unanimité

- **Accessibilité COSEC – Gymnase / DAT : Habilitation de Monsieur le Maire**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le dépôt d'une autorisation de travaux pour cet ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

Le 28/3/2024 : Décision du Maire de signer un avenant au bail commercial du 4 mai 2023 portant sur la modification de l'article « Désignation » en supprimant la terrasse qui fait partie du domaine public ainsi que l'article « Provisions » à compter du 1er avril 2025 dont le montant de la provision mensuelle est fixé à 600 € au lieu de 300 €.

Le 28/03/2024 : Décision du Maire de signer une convention avec ORANGE pour des travaux d'effacement des réseaux de communication électronique Orange dans le cadre de l'aménagement urbain du secteur d'En Thibaud pour un montant de 950 €.

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Préemption :

Décision du 12 mars 2025 sur le bien cadastré section C n° 1818, 1821, sis 2, impasse d'En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 13 mars 2025 sur le bien cadastré section A n° 423, 663, 664, sis 1873, route François Jacob – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 14 mars 2025 sur le bien cadastré section F n° 680, sis 1327, route des Gaux – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 mars 2025 sur le bien cadastré section AH n° 77, 78, 79, 177, sis 2, rue Bonnet – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 mars 2025 sur le bien cadastré section AI n° 167, sis 2, rue Paul Gauguin – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 mars 2025 sur le bien cadastré section B n° 1492, 1493, sis impasse du Bouyssou – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 27 mars 2025 sur le bien cadastré section AB n° 308, 309, sis avenue Jacques Simon – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 27 mars 2025 sur le bien cadastré section G n° 1434, sis 58, chemin d'En Laure – 81290 LABRUGUIERE

La séance est levée à 21 heures